



Ville de Talant

<http://www.ville-talant.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2007

PRESENTS :

Gilbert MENUT, Odile RANCILLAC, Geneviève KEIFLIN, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Michel FALIZE, Edith BALESTRO, Jean-Pierre BERNHARD, Claude DECLOQUEMENT, Georges Pierre BADET, Paulette PERRODIN, Michèle SOYER, Christiane COLOMBET Jean MARLIEN, Christian PARIS, Yves MARTINEZ, Nadine GROSSEL, Noëlle CABBILLARD, Thierry SANDRE, Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES, Fabian RUINET, Joseph DUPUIS, Gérard JOSSOT, Michèle PULH, Monique MOLLO-GENE, Christine RENAUDIN, Stéphane WOYNAROSKI, Larbi SAHNOUNE, Zita CONTOUR.

REPRESENTES :

François NEDELLEC donne pouvoir à Geneviève KEIFLIN.
Assmahane ZAROUAL donne pouvoir à Michel FALIZE.

ABSENTS :

Christian LE MEUR, Françoise PINCHAUX, Philippe BEZOUT.

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Yves MARTINEZ a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

Monsieur MENUT ouvre la séance à 18 H 30 et procède à l'appel.

Communications diverses

1) Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLOMBET qui présente un bilan des grands investissements du Grand Dijon.

Arrivées de Madame MENEY ROLLET, de Monsieur MARLIEN à 18 H 40 et de Monsieur SAHNOUNE à 18 H 45.

2) Monsieur le Maire donne lecture de la question écrite du Groupe Vivre Talant (annexe 1) et demande à Monsieur WOYNAROSKI, signataire, d'explicitier la question.

Arrivée de Monsieur PARIS à 19 H 00

Monsieur WOYNAROSKI précise qu'il s'agit de connaître les modalités de mise à disposition de locaux à l'association des Amis Talantais, en particulier le nombre de salles.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de deux salles choisies pour leur facilité de communication avec l'extérieur et indépendantes du reste du bâtiment, que la convention habituelle a été signée avec l'association des Amis Talantais qui est composée de Talantais honorablement connus.

Arrivée de Monsieur SANDRE à 19 H 05

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une mosquée ou d'une salle de prières, que l'accès des services municipaux est réalisé dans les mêmes conditions que dans tout bâtiment communal.

Monsieur WOYNAROSKI précise qu'il n'y a pas lieu à polémique sur ce sujet et rappelle les précédents de mises à disposition de salles pour la communauté catholique. Il indique que l'accueil de la communauté maghrébine aurait dû être pris en compte depuis longtemps.

Monsieur le Maire indique que cela a été fait quand les conditions ont été rassemblées à savoir l'existence d'une association en bonne et due forme.

L'échange se termine par le rappel de Monsieur WOYNAROSKI du principe de la laïcité et par Monsieur le Maire du principe d'égalité.

3) Monsieur le Maire remercie la Fondation Gaz de France qui a accordé une subvention de 15 000 € pour la création du jardin des cinq roses.

4) Monsieur le Maire signale qu'une convention de partenariat a été signée le 07/11/2007 entre l'ESCAE et le CCAS de Talant. Madame KEIFLIN rappelle qu'il s'agit de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Depuis septembre 2005, cinq bénévoles rencontraient les personnes âgées mais il y avait une liste d'attente de 15 personnes. Suite à la signature de cette convention et à partir du 19/11/2007, quinze étudiants seront sur le terrain et iront à la rencontre de toutes les personnes en attente.

5) Vin de Talant : 5 février 2008

6) Remerciements d'EDF suite à la coupe du monde du rugby et projection d'extraits du CD qui est à la disposition des élus.

7) Dossier Croix Rouge : décision favorable du Tribunal de Grande Instance de Paris (délai d'appel : 1 mois).

8) Remerciements du Président du Conseil Général à la suite de l'accueil de 300 travailleurs médico-sociaux du Pôle Interdirectionnel Solidarité et Famille du Conseil Général de la Côte d'Or à Talant.

9) Sur table : copie d'une délibération à ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal après accord unanime des élus (Objet : demande de subvention dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance).

10) Sur table : copie du courrier de remerciements du Directeur du Bureau du Service National de Dijon suite à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) le 10/11/2007 à Talant.

11) Monsieur le Maire indique que l'exposition de Christophe LANGENBACH a connu un réel succès.

12) Monsieur le Maire fait part de la lettre de remerciements de Madame LEJOSNE concernant sa fille Emilie WACOGNE avec laquelle une convention de partenariat avait été signée. Grâce à la subvention obtenue, elle a pu se rendre aux Etats-Unis et elle a fait parvenir deux photographies qui seront déposées au fonds photos de la ville. Les Conseillers Municipaux ont pu voir ces deux photos.

Sur table :

- invitation au 7^{ème} Salon des Collectivités Territoriales de la Côte d'Or CITE 21, les 13 et 14/12/2007.
- Bilan des actes administratifs de la Ville de Talant du 3^{ème} trimestre 2007.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2007

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

n° 1 - Débat d'orientation budgétaire 2008

Rappelant la délibération N° 5851 du 17 octobre 2006 relative au débat d'orientation budgétaire du budget 2007,

Vu le tableau des ratios de la Ville de Talant établis par le Trésor Public (dernière année de référence : année 2006),

Vu l'analyse de la situation financière de la commune par le Receveur Municipal pour l'exercice 2006,

Vu la présentation des orientations budgétaires 2008-2013 lors de la commission plénière du 13 novembre 2007,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

1) Le contexte national :

Croissance économique

La croissance en zone euro marquerait une inflexion à la baisse en 2008 (+ 2 % après + 2,4 % en 2007), en lien avec un ralentissement de l'activité industrielle et l'appréciation de l'euro face au dollar (le taux de change euro contre dollar est passé de 1,30 à 1,45 dollar en un an).

La croissance française, soutenue essentiellement par la consommation des ménages, pourrait atteindre 2,0 % en 2008, en légère amélioration comparée à 2007 (+ 1,8 %).

Le projet de loi de finances de l'Etat pour 2008 repose sur une hypothèse de croissance légèrement supérieure à 2,25 %.

Inflation et taux d'intérêt

Une grande incertitude règne concernant l'évolution des taux d'intérêt sur 2008. La Banque Centrale Européenne (BCE), tiraillée entre la flambée des prix (pétrole, produits agricoles et matières premières) et les craintes de ralentissement économique, semble vouloir pour l'instant garder ses taux directeurs inchangés à 4 %.

L'objectif de la BCE est de contenir l'inflation légèrement sous les 2 %, mais la crise du crédit liée à la débâcle des prêts hypothécaires à risque ("subprime loans") aux Etats-Unis ainsi que la force de l'euro et la cherté du pétrole menacent la croissance.

Les prix du pétrole battent record sur record et attisent les tensions inflationnistes (le prix du baril de brut a doublé depuis janvier 2006 pour atteindre 100 dollars début novembre 2007, en passant par 65 dollars en janvier 2007).

Le gouvernement a construit son projet de budget sur une inflation de 1,6 % pour 2008.

Panier du Maire

L'indice des prix des dépenses communales, construit par DEXIA en collaboration avec l'AMF, montre que les dépenses des communes augmentent plus vite que l'inflation qui est mesurée par

l'INSEE (3,9 % de mars 2006 à mars 2007 contre 1,6 % pour l'inflation). La structure du panier du Maire explique cette différence. En effet, les principales dépenses à la charge des communes ont plus fortement augmenté en moyenne : les points d'indices du personnel, l'indice du coût à la construction, les fluides dont le gaz et les carburants.

Déficit public

Le déficit pour l'ensemble des administrations publiques devrait s'améliorer en 2008 (autour de - 2,3 % du PIB contre - 2,4 % en 2007), sous l'effet d'une baisse des dépenses publiques (52,6 % du PIB contre 53,2 % en 2007) et malgré une baisse du taux de prélèvements obligatoires (43,7 % du PIB contre 44 % en 2007).

Le ratio d'endettement atteindrait 64,0 % en 2008 (ce dernier était de 66,6 % en 2005, 64,6 % en 2006 et 64,2 % en 2007).

Budget de l'Etat

Les recettes totales nettes du budget général progressent de 0,9 % par rapport à 2007, et tiennent compte de l'impact sur les recettes fiscales de la loi TEPA (Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat) sur le pouvoir d'achat.

Les dépenses progressent au même rythme que l'inflation, soit 1,6 %, et connaissent donc une stabilisation en volume.

Le déficit budgétaire prévisionnel s'établit à 41,7 milliards d'euros en 2008 (- 2,2 % du PIB).

Concours financiers de l'Etat : nouveau contrat dit de stabilité

Le contrat de croissance et de solidarité, qui encadrait depuis 2000 l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités locales, n'est pas reconduit en 2008, et est remplacé par le contrat de stabilité, qui prévoit à terme une désindexation progressive des dotations de l'Etat.

Depuis 2000, ces dotations, regroupées dans « l'enveloppe normée », étaient indexées sur l'inflation prévisionnelle plus 1/3 de la croissance prévisionnelle du PIB. En 2008, cette enveloppe ne progressera plus que de la seule inflation prévisionnelle (soit + 1,6 %). Au sein de l'enveloppe normée, chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique, généralement supérieure à l'inflation. La variable d'ajustement devra désormais s'étendre à d'autres composantes que la seule dotation de compensation de la taxe professionnelle, afin de respecter la progression de l'ensemble de l'enveloppe. Ainsi, trois dotations sont amenées à fortement baisser dans les prochaines années : la compensation de la réduction pour création d'établissements, la compensation pour réduction de la part recettes de la TP, et la compensation pour réduction de la TFPNB agricoles.

Les modalités d'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement restent cependant inchangées pour 2008, soit + 2,725 %, correspondant à l'inflation prévisionnelle (+ 1,6 % en 2008) augmentée de 50 % de la croissance en volume du PIB de l'année N-1 (+ 2,25 % en 2007). Par rapport au montant inscrit en LFI pour 2007 et compte tenu des décalages divers, le montant de la DGF progresse de 2,08 % en 2008.

Mesures fiscales

Le projet de loi de finances pour 2008 ne prévoit pas de mesures relatives à la fiscalité locale.

En revanche, la loi TEPA du 21 août 2007 touche la fiscalité locale, par l'abaissement du taux de plafonnement de la TH en fonction du revenu fiscal de référence (suppression de l'abattement de 20 %), et par la suppression de la « refacturation » aux collectivités locales d'une partie du coût du bouclier fiscal.

La progression nominale des bases d'imposition devrait rester à 1,8 %.

2) Le contexte intercommunal :

Le Grand Dijon n'envisage pas de modifier les règles de compensation en 2008. Cependant, des menaces pèsent sur ce dispositif, liées aux réserves des Chambres Régionales des Comptes d'une part, et provenant des communes membres elles-mêmes d'autre part. Les communes les mieux dotées ne souhaitent plus partager, et remettent en cause la répartition actuelle. Suite aux efforts personnels du Président, le dispositif est reconduit pour 2008 (progression de 2 % de la dotation de solidarité communale), mais sera rediscuté après les prochaines élections municipales.

Après une pause de deux années consécutives, et suite aux charges d'amortissements induites par les nouveaux équipements, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) augmentera de 2 % en 2008.

3) Le contexte talantais :

Intégration du projet ANRU dans la prospective financière à Talant :

Présentation est faite d'une prospective financière intégrant le plan de financement de l'ANRU.

Un effet ciseau important se fait sentir sur le fonctionnement, lié à plusieurs facteurs :

- la progression des dépenses courantes, largement supérieure à l'inflation (cf. panier du Maire) ;
- la montée en puissance des charges d'amortissement résultant des investissements importants réalisés ces dernières années ;
- la stagnation des recettes et les réserves concernant leur évolution future (spécialement en provenance de l'Etat).

Malgré une vigilance constante sur les dépenses de gestion, et la priorité faite à l'investissement, notamment le projet de renouvellement urbain, la question du maintien de la pause fiscale est posée, compte tenu de cet effet ciseau et de l'incertitude concernant l'évolution des recettes.

Arrivée de Madame ROBARDET DEGUINES à 19 H 45

Le groupe « Vivre Talant » déclare :

« Le DOB permet d'évoquer le contexte général dans lequel est élaboré et sera voté le budget de Talant.

Nous évoquerons :

- * le contexte national ;
- * le contexte intercommunal ;
- * le contexte communal.

1 - Contexte national :

Le Projet de Loi de Finances (PLF), actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, est intimement lié au budget des collectivités locales, donc de notre commune.

Les hypothèses et prévisions retenues

Le déficit :

C'est un déficit de près de 42 milliards d'euros qui est prévu par le gouvernement et certains conjoncturistes font même des estimations plus élevées.

La croissance :

La prévision du gouvernement est de 2,25% pour 2008, elle nous paraît optimiste quand on sait que la croissance 2007 sera inférieure à 2% (1,8%). Nous notons que M. le Maire est plus prudent car son estimation est de 2%. La croissance 2008 a en fait bien des chances d'être inférieure à celle prévue par le gouvernement. Or chacun sait que moins de croissance c'est moins de recettes, et qu'il pourrait donc manquer quelques milliards d'euros à l'Etat.

La dette publique :

Elle représentera 64% du PIB, donc plus de 60% comme c'est le cas depuis plusieurs années consécutives et ce malgré les objectifs européens d'une dette à moins de 60% du PIB.

Un déficit qui se creuse, une prévision de croissance qui nous paraît trop optimiste, une dette à plus de 60% du PIB, autant de risques :

- pour les finances publiques
- d'une loi de finances rectificative après les élections municipales et d'un plan de rigueur avec :
 - * augmentation de la TVA sociale ou pas
 - * augmentation de la CSG
 - * augmentation CRDS

Des mesures qui pèseront lourd sur le budget des français (donc des talantais) dont le pouvoir d'achat n'est déjà pas vraiment au beau fixe.

Un PLF discuté dans un contexte post électoral (présidentielle, législatives)

Le PLF 2008 est l'application des propositions, des choix politiques et économiques défendus par le candidat de l'UMP devenu depuis Président de la RF et les candidats UMP devenus majoritaires à l'Assemblée nationale.

On peut donc supposer que ces orientations, ces choix sont validés par la majorité UMP de ce Conseil municipal. En ce qui nous concerne, nous les contestons et nous exprimons nos désaccords, nos inquiétudes avec des mesures qui sont en lien direct avec le débat local.

Le bouclier fiscal :

C'est une mesure que nous dénonçons depuis sa création. Effectivement, la « refacturation » aux collectivités locales d'une partie du coût a été supprimée cet été... de justesse et sous l'amicale pression des élus locaux de gauche.. comme de droite ! Mais cela n'a pas empêché le passage à 50%.

Or cette mesure a un coût :

- * depuis le 01/01/07 121 millions d'euros ;
- * en 2008 : estimation de 272 millions d'euros.

Au total, pour l'instant, cette mesure coûte près de 400 millions d'euros et ne concerne qu'une poignée de contribuables parmi les plus aisés !

Le paquet fiscal :

Il y aurait tant à dire sur ce cadeau qui, symboliquement, a été parmi les premières mesures votées cet été. Elle coûte à l'Etat 15 milliards d'euros et, une fois encore, favorise les plus fortunés.

Craintes sur les budgets des collectivités locales

Toutes ces mesures ont un coût, il faut donc faire des choix. Et ce sont les collectivités locales (donc les communes) qui risquent d'en faire les frais. En effet la dotation de l'état aux

collectivités va diminuer de 400 millions d'euros. (on ne peut s'empêcher de rapprocher ce chiffre du coût du bouclier fiscal pour 2007/2008...) qui s'ajoutent au manque concernant les transferts de compétences. Un seul exemple : il manque aujourd'hui 2,3 milliards d'euros aux Conseils généraux pour financer le RMI.

Pour nous, ce contexte national est mauvais : pour l'Etat, les collectivités, dangereux pour les ménages et leur pouvoir d'achat.

2 - Contexte intercommunal :

D'autant que d'autres menaces s'accumulent. Elles concernent les EPCI, c'est à dire pour nous le Grand Dijon. Outre la poursuite de la réforme de la taxe professionnelle, le remplacement du contrat de croissance par le pacte de stabilité aura des conséquences sur le budget du Grand Dijon :

- 1) disparition d'ici 2011 de la compensation pour suppression de la part recette de la TP (qui représentait 1,7 millions d'euros en 2007) et dès 2008 diminution de 300 000 euros
- 2) pour 2008 l'ensemble des dotations de l'Etat diminuera de 0,5% (DGF : + 0,5% et compensations fiscales : - 17,5%)

A propos des nombreuses réalisations du Grand Dijon pendant la période 2001 - 2007 je souhaiterais rappeler que si elles ont pu se faire c'est effectivement, comme l'évoquait Mme COLOMBET, un peu grâce à Talant mais aussi un peu grâce à toutes les communes membres et beaucoup grâce à la volonté politique du Président François REBSAMEN et de sa majorité. Je doute d'ailleurs que de tels choix aient été faits par une autre majorité.

Donc les interrogations (voire les inquiétudes) à propos des recettes du Grand Dijon ne peuvent être étrangères aux Conseillers municipaux de Talant à l'heure du Débat d'Orientation Budgétaire.

3 - Contexte communal :

Le principal point que nous souhaitons souligner ce soir est « la question du maintien de la pause fiscale ».

Après l'étude des documents fournis on observe effectivement, à l'horizon 2010 - 2011 des dépenses de gestion qui rejoindraient puis dépasseraient les recettes courantes de fonctionnement (« l'effet ciseau »).

Les facteurs évoqués sont triples :

- * augmentation des dépenses communales plus rapide que l'inflation ;
- * montée en puissance des charges d'amortissement des investissements de ces dernières années et ceux à venir concernant l'ANRU ;
- * mais aussi et surtout stagnation des recettes et réserve sur leur évolution, tout spécialement les recettes de l'Etat.

On y revient !

Au final ceci vous conduit M. le Maire a envisagé, disons le clairement, une augmentation des impôts. Et disons le encore plus clairement c'est bien, en partie, cette volonté délibérée du chef de l'Etat et du gouvernement de diminuer l'ensemble des aides aux collectivités qui pourrait être à l'origine de cette augmentation. Ce que, le cas échéant, nous ne pourrions accepter.

Les choix budgétaires du gouvernement (traduction des orientations affichées par le Président de la République pendant la campagne électorale) affichés dans le « budget 2008 » (Projet de Loi de Finances) sont très préoccupants pour les collectivités locales.

En effet, la dotation de l'Etat va être diminuée de 400 millions d'euros qui viendront s'ajouter aux 5 à 7 milliards d'euros que l'Etat n'a toujours pas versé aux collectivités suite aux différents transferts de compétences (RMI, APA, routes nationales, transport ferrés régionaux...) impactant ainsi lourdement le budget des régions, des départements et des communes.

A Talant, il est à craindre que la stagnation des recettes, en particulier celles en provenance de l'Etat, ne conduise la municipalité à devoir augmenter les taux des impôts locaux, déjà élevés. Ce que nous ne pourrions accepter.»

Le groupe « Talant Avenir » déclare :

« Monsieur Le Maire, Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L-2312 du code général des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires permet de faire un point sur l'état d'avancement du budget primitif. Cette année, il revêt un intérêt particulier car c'est le dernier débat de cette mandature.

Le budget 2008 permettra de poursuivre les missions qui constituent le socle des compétences de la commune de Talant.

Il tiendra compte de la concrétisation de plusieurs projets initiés au cours de notre mandat tels que les locaux de la croix rouge ou de l'hôtel de ville. Comme c'est le cas depuis 2001, cet exercice devra consacrer en priorité et sans exception, ses dépenses de fonctionnement comme d'investissement, à tout ce qui concourt à la qualité du service public et à une utilisation honnête et sérieuse des deniers publics.

Ce budget devra préserver les grands équilibres des finances de notre collectivité pour lui laisser toutes ses chances pour l'avenir.

Les recettes de fonctionnement sont constituées pour près de 25 % par les dotations reçues de l'état. On ne pourra donc pas dire que l'état fut le grand absent de ces 7 dernières années.

Leur évolution sera conforme au projet de loi de finances de 2008. L'enveloppe destinée aux collectivités soit 67 milliards d'euros (source MINEFI) sera maintenue.

En terme de fiscalité locale, l'objectif est de poursuivre l'engagement pris devant les Talantais ; celui de la maîtrise de la fiscalité dont les taux qui rappellent le n'ont pas varié depuis 2004.

Il faudra tenir compte des perspectives que nous avons tracées en vue du dossier ANRU du belvédère. La prudence sera de mise au moment du démarrage des premières réalisations : pour la ville principalement la médiane.

Enfin le budget d'investissement marquera un infléchissement après 5 années d'effort historique et d'investissements exceptionnels en voirie et sur les bâtiments.

La dette nouvelle sera faible malgré l'acquisition de la croix rouge. Cela aura un double effet : contenir l'évolution de notre stock de dettes pour ne pas obérer l'avenir et contenir le niveau de notre annuité de remboursement.

Sur le plan national, notre pays commence à oser évoquer la dérive de ses finances publiques depuis 25 ans. Nos concitoyens commencent à prendre en compte l'insupportable financement du train de vie de notre nation sur la vie des générations futures.

A l'échelle locale, il faut faire preuve de beaucoup d'attention et de rigueur pour entretenir les grands équilibres financiers. La santé financière d'une commune n'est pas un objectif en soi. C'est un moyen lui permettant d'améliorer la qualité de son service au public et de participer à l'amélioration du cadre de vie sur le moyen et le long terme.

Le groupe TALANT AVENIR soutient les orientations budgétaires 2008. »

Le groupe « Ma Ville pour Demain » déclare :

« J'entends bien les propos des uns et des autres et je n'ai rien à ajouter aux chiffres énoncés tant par M. le Maire que par M. WOYNAROSKI sans les discuter puisque censés relever à peu près des mêmes sources fiables.

Vous recentrez Talant dans les contextes extérieurs mais le débat sur les transferts de charges aux collectivités par l'ÉTAT est une réalité constante, il n'y a donc pas lieu de nous leurrer sur ce sujet, l'ÉTAT (et ses gouvernements) cherchera toujours à se débarrasser de ses charges pour les transférer avec les obligations aux collectivités locales et territoriales.

Cependant, je souhaite apporter des mots audibles par nos citoyens qui nous riraient au nez si on leur parlait avec ce langage « DOB ».

Leurs considérations demeurent la réalité qu'ils vivent au quotidien : disons leur seulement qu'on ne touchera pas (qu'on ne baissera pas) les moyens de fonctionnement de la ville de manière à pouvoir, au moins, utiliser pleinement les équipements, donc les investissements existants, sans restrictions draconiennes sur les horaires d'occupation des salles ou en période de vacances pour ne citer que l'exemple des salles de sport.

Je souhaite vivement (avec insistance) que les choix budgétaires 2008 n'affectent pas les moyens de fonctionnement nécessaires aux services à la population et à l'entretien du patrimoine communal. »

Monsieur le Maire clôt le débat en indiquant que la politique fiscale des prochaines années déterminera la capacité d'investissement de la commune, maintenue dans les hypothèses exposées à 3 M €/par an.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible de réduire davantage les frais de fonctionnement et cite les ratios du Trésor Public pour Talant :

Dépenses de fonctionnement par habitant : moyenne de la strate 1 161 €, à Talant 1 008 € (année 2006).

Il rappelle que malgré ce niveau faible des frais de fonctionnement, les équipements tournent à plein, que les limitations pour certaines manifestations gênantes (mariages, etc.) ont permis l'accueil d'autres non gênantes pour le voisinage, qu'enfin, sur une remarque de Monsieur SAHNOUNE, il n'était pas question de laisser déraiser les horaires de soirée dans les gymnases (22 H 30).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2008.

n° 2 - ANRU / Convention de partenariat avec DEXIA pour la mise à disposition d'une enveloppe de prêts bonifiés

Monsieur l'Adjoint délégué à l'Economie, aux Finances et Nouvelles Technologies rappelle au conseil municipal qu'en vue de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre ses territoires, l'Etat français a engagé par la loi du 1^{er} août 2003 un Programme National de Rénovation Urbaine.

Le 7 mars 2006, le Conseil d'Administration de la Banque Européenne d'Investissement a autorisé la mise en place du Programme National Rénovation Urbaine et Sociale (PNRUS) ANRU / BEI / DEXIA de 500 millions d'euros qui vise à financer sur l'ensemble du territoire français des opérations de rénovation urbaine dans des quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS) ou dans des quartiers assimilés.

La mise en œuvre de ce programme en faveur du secteur public territorial, vient en appui de l'action de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et repose sur un partenariat financier avec Dexia Crédit Local (DCL), spécialiste du financement des collectivités locales.

Dexia Crédit Local a souhaité s'engager avec la ville de Talant, sous la forme d'une convention de partenariat, en mettant à sa disposition une enveloppe de prêts bonifiés (à marge nulle) d'un montant de 3 127 993,00 euros. Dexia Crédit Local pourra aussi proposer sa capacité d'expertise financière, afin d'étudier l'impact financier du programme sur les équilibres financiers de la ville.

La commission Economie, Finances et Nouvelles Technologies du 12 novembre 2007 a émis un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 3 - Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz

Madame GROSSEL rappelle aux membres du conseil municipal le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Elle donne connaissance au Conseil Municipal du décret N° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Monsieur FALIZE précise que pour 2007 le montant a été fixé à 900 € et à partir de 2008 il sera de 1 300 €.

La commission Economie, Finances et Nouvelles Technologies du 12 novembre 2007 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- fixé le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de transport et de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- décidé que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323,
- décidé que la redevance due au titre de 2007 sera fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entrée en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 4 - Progiciels informatiques LOGITUD - Convention générale de maintenance des progiciels

Monsieur RUINET expose au Conseil Municipal que par délibération N° 5509 du 20 décembre 2004 prise pour trois ans, nous avons un contrat, concernant la maintenance des progiciels de gestion de l'Etat Civil, des Elections, du Recensement Citoyen, de la Police Municipale, avec la société LOGITUD située à ILLZACH, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Ce contrat de maintenance arrivant à terme, il convient de le renouveler avec cette société, fournisseur du logiciel, sans procéder à une mise en concurrence.

Ce projet ci-inclus comprend :

- la redevance pour la maintenance du logiciel Etat Civil fait l'objet d'une facturation annuelle d'un montant de 1 281,19 € HT soit 1 532,30 € TTC
- la redevance pour la maintenance du logiciel Elections fait l'objet d'une facturation annuelle d'un montant de 678,65 € HT soit 811,66 € TTC
- la redevance pour la maintenance du logiciel Recensement Citoyen fait l'objet d'une facturation annuelle d'un montant de 188,16 € HT soit 225,03 € TTC
- la redevance pour la maintenance du logiciel Police Municipale fait l'objet d'une facturation annuelle d'un montant de 378,44 € HT soit 452,61 € TTC
- Ce contrat est révisable chaque année suivant l'indice SYNTEC.
- Renouvellement du contrat de maintenance pour une durée d'un an, à compter 1^{er} janvier 2008 avec reconduction pour une durée maximale de trois ans.

la commission Economie, Finances et Nouvelles Technologies du 12 novembre 2007 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté ces propositions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 5 - Parc de la Fontaine aux Fées - Périmètre

Madame l'Adjointe déléguée à l'Environnement, à la Gestion Urbaine au Développement Durable et aux Energies Nouvelles rappelle au conseil municipal la délibération N° 3082 du 15 mars 1988 portant sur la création d'une Réserve Naturelle Libre dans le Parc de la Fontaine aux Fées.

Cette politique de protection du milieu naturel à été notamment complétée par un arrêté préfectoral en décembre 1994, favorisant la protection de ce site et de ses biotopes ainsi que par la reconnaissance d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Dans ce contexte et compte tenu du nouveau périmètre de protection des Monuments Historiques (PLU approuvé le 17 octobre 2006) intégrant le milieu naturel, il s'avère nécessaire de définir plus précisément le périmètre du Parc de la Fontaine aux Fées.

Ce périmètre comportera deux zones, l'une correspondant au périmètre de l'arrêté de biotope, l'autre périphérique à celui-ci et dans laquelle aucune intervention ne pourra se faire sans avoir préalablement sollicité l'avis du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. De plus, le périmètre de l'arrêté de biotope sera intégré à la prochaine convention de gestion du Parc de la Fontaine aux Fées.

A cet effet, il est proposé au conseil municipal d'approuver le périmètre mentionné au document qui a été joint à la délibération.

Le périmètre de Protection des Monuments Historiques et celui de protection du site pourront être la base de réflexion de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en cours de réflexion.

En outre, il conviendra de définir ultérieurement un zonage interne qui reprendra les niveaux de protection des différents secteurs.

Enfin, nous ne manquerons pas de nous inscrire dans les futures démarches d'évolution du réseau des Réserves Naturelles Libres.

Intervention de Monsieur DUPUIS (annexe 2).

Monsieur le Maire précise que le périmètre a été défini en respectant les règles fixées par l'arrêté de biotope et en essayant de prendre des limites parfaitement claires et faciles à comprendre. Le périmètre est même plus grand que l'arrêté de biotope et les milieux naturels intéressants ont été inclus.

La commission Environnement, Gestion Urbaine, Développement Durable et Energies Nouvelles du 14 novembre 2007 a émis un avis favorable et le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé le périmètre du Parc de la Fontaine aux Fées tel que défini sur le plan qui a été présenté.

Délibération adoptée à la majorité par 24 voix pour, 6 abstentions.

n° 6 - Acquisition de terrain

Monsieur MARTINEZ présente au Conseil Municipal l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée BE N° 50 lieu-dit « La Côte aux Ails » d'une superficie de 268 m² appartenant à Madame Monique PAGANELLI, demeurant 51 avenue de la Corniche Fleurie à Nice.

La valeur du bien a été fixée à 5.50 € le m², compte tenu d'une estimation récente pour ce secteur, de la Direction des Services Fiscaux de la Côte d'Or.

En conséquence, le prix d'acquisition s'établit à :
268 m² x 5.50 € = 1 474 euros.

la Commission Environnement, Gestion Urbaine, Développement Durable et Energies Nouvelles du 14 novembre 2007 a émis un avis favorable et le conseil après en avoir délibéré a approuvé cette acquisition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 7 - Plan Patrimoine Insertion - Programmation 2008

Monsieur MARTINEZ rappelle au Conseil Municipal l'action engagée sur le parc de la Fontaine aux Fées en matière de restauration du petit patrimoine naturel.

Pour l'année 2008, il est proposé de terminer la reconstruction du mur d'enceinte du verger François BUGNON, situé dans le parc de la Fontaine aux Fées.

Ce chantier peut être réalisé dans le cadre du programme Plan Patrimoine Insertion du Conseil Général de la Côte d'Or.

La Commission Environnement, Gestion Urbaine, Développement Durable et Energies Nouvelles du 14 novembre 2007 a émis un avis favorable et le conseil après en avoir délibéré a approuvé le projet de fin de reconstruction du mur d'enceinte du verger François BUGNON et a sollicité le concours financier du Département.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 8 - Subvention exceptionnelle - Versement

Madame l'Adjointe déléguée à l'Environnement, à la Gestion Urbaine au Développement Durable et aux Energies Nouvelles expose au conseil municipal :

Le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons a été chargé d'élaborer le renouvellement du plan de gestion du Parc de la Fontaine aux Fées.

Dans ce cadre, il convient de lui allouer une subvention exceptionnelle de 1 420 euros au titre des études relatives au bilan et à la gestion écologique du Parc.

La commission Environnement, Gestion Urbaine, Développement Durable et Energies Nouvelles du 14 novembre 2007 a émis un avis favorable et le conseil municipal après en avoir délibéré a approuvé cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 9 - Avenant N° 1 au programme Travaux de Voirie 2006

Madame l'Adjointe déléguée au Patrimoine et aux Travaux rappelle au conseil municipal le marché conclu avec le groupement d'entreprises DESERTOT/COLAS pour les travaux de voirie 2006.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications ou compléments de prestations apportés au contenu de certains travaux.

Ces modifications indissociables des prescriptions du marché sont détaillées dans le rapport ci-joint.

Le montant des travaux en plus-value s'élève à + 190 608.54 € H.T.

Le montant des travaux en moins-value est de - 208 450.98 € H.T.

Soit 17 842.44 € H.T. de travaux en moins -value qui représentent - 1.99 % du montant initial du marché de 897 752.60 € H.T.

Compte-tenu de l'avenant N° 1 :

- le nouveau montant du marché s'élève à 879 910.16 € H.T. soit 1 052 372.55 € TTC.

Par ailleurs, le délai initial d'exécution des travaux était fixé au 31 mai 2007. En raison de l'attente de la période de réalisation des plantations d'espaces verts, il a été décidé d'un commun accord entre les parties de prolonger l'exécution du présent marché jusqu'au 30 novembre 2007.

Les autres caractéristiques des marchés restent inchangées.

Intervention de Monsieur DUPUIS (annexe 3).

Monsieur le Maire remercie Monsieur DUPUIS d'admettre que la Municipalité pratique une large concertation et fait état de la satisfaction de nombreux riverains des passages piétons des Montoillots.

Monsieur SAHNOUNE abonde dans le sens de Monsieur DUPUIS.

La commission Patrimoine et Travaux en date du 14 novembre 2007 a émis un avis favorable et le conseil municipal après en avoir délibéré a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché.

Délibération adoptée à la majorité par 23 voix pour, 7 abstentions.

n° 10 - Avenant N° 5 au marché d'exploitation des installations de chauffage - Société Dalkia

Madame l'Adjointe déléguée au Patrimoine et aux Travaux propose au Conseil Municipal de passer un avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage passé le 04 juin 2003 avec la société DALKIA.

Cet avenant a pour objet la prise en charge du matériel installé à l'Hôtel de Ville - 1 Place de la Mairie.

Le coût annuel des prestations supplémentaires est de :

- redevance P2 = 1 390.00 € H.T./an
- redevance P3 = 200.00 € H.T./an

Soit au total 1 590.00 € H.T. de prestations complémentaires.

Soit une augmentation de 3.76 % par rapport au marché initial de 42 335.00 € H.T.

Le nouveau montant global du marché y compris les avenants N° 1 à 5 s'élève à 45 983.00 € H.T. soit 54 995.67 € T.T.C.

Soit au total 3 648.00 € H.T. de prestations complémentaires soit 8.62 % par rapport au marché initial.

Les dispositions du présent avenant N° 5 prennent effet au 1^{er} septembre 2007 et s'achèveront à la date d'échéance du marché de base.

La commission d'appel d'offres du 13 novembre 2007 et la commission Patrimoine et Travaux du 14 novembre 2007 ont émis un avis favorable et le conseil municipal après en avoir délibéré a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 11 - Entretien des espaces verts communaux - Autorisation à lancer la procédure et à signer les marchés

Madame l'Adjointe déléguée au Patrimoine et aux Travaux rappelle au Conseil Municipal les marchés concernant l'entretien des espaces verts communaux

Ces marchés n'étant pas renouvelés et arrivant à échéance le 31 décembre 2007, il convient de lancer une consultation par appel d'offre ouvert.

Le marché a les caractéristiques suivantes :

- Durée : 1 an à compter de la notification avec possibilité de le renouveler 2 fois.
- Estimation financière : 124 500 € TTC / an pour l'ensemble des lots.

↳ Allotissement :

- lot n° 1 - Entretien des espaces verts communaux.
- lot n° 2 - Tonte des terrains de sports, abords et autres grandes surfaces.
- lot n° 3 - Entretien des espaces verts du square Valton - Marché réservé.
- lot n° 4 - Taille et élagage du patrimoine arboré.

La commission Patrimoine et Travaux en date du 14 novembre 2007 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offre ouvert en vue de conclure un marché relatif à l'entretien des espaces verts communaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise désignée par la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise Monsieur le Maire, en cas d'appel d'offres infructueux, à traiter par marché négocié au mieux des intérêts de la Ville,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir en cours d'exécution du marché.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 12 - Dotation globale de fonctionnement - Préparation de la répartition 2008 - Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public

Madame l'Adjointe déléguée au Patrimoine et aux Travaux expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération afin de déclarer le métrage de voirie classé dans le domaine public communal.

Le métrage de voirie classé dans le domaine public communal est de 42 500 mètres.

La Commission Patrimoine et Travaux du 14 novembre 2007 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal après en avoir délibéré a autorisé Monsieur le Maire à déclarer en Préfecture le métrage de voirie classé dans le domaine public.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 13 - Demande de subvention CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Madame SOYER informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) dans le cadre du financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) de la ville de Talant ainsi qu'à tous autres partenaires associés et intéressés par ce programme. L'ACSE est un établissement public national à caractère administratif dont le siège est situé 209, rue de Bercy 75585 PARIS, il est représenté par le Préfet de département, délégué de l'Agence.

L'accompagnement à la scolarité est fondé sur l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants et les adolescents ont besoin pour favoriser leur réussite scolaire.

L'Etat à travers l'ACSE, ainsi que d'autres partenaires associés, illustrent leur volonté d'agir en faveur de l'accompagnement à la scolarité en soutenant financièrement les contrats locaux. Le CLAS de Talant est composé de la CAF, l'ACSE, la Ville, le collège Boris Vian, les écoles primaires de Talant, les associations soutien scolaire Talantais et la délégation du secours catholique.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aux enfants du premier et second cycle du primaire du cours élémentaire première année (CE1) au cours moyen deuxième année (CM2) et aux collégiens.

La ville de Talant sollicite l'ACSE pour contribuer au financement de ce dispositif ainsi que la CAF de Côte d'Or.

La Commission mixte Sports et Loisirs / Famille et Enfance du 5 novembre 2007 a émis un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 14 - Fixation du cadre de l'engagement de la Ville de Talant dans le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or

Madame l'Adjointe déléguée à la Famille et à l'Enfance expose au Conseil Municipal :

Le Contrat Temps Libre (CTL) signé en décembre 2002 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or et la Mairie de Talant puis renouvelé pour une période de 3 ans arrive à échéance le 1^{er} janvier 2008.

Ces deux contrats successifs avaient pour but, dans leur première phase (2002 - 2004), de participer au développement et à la structuration des activités périscolaires des 6/16 ans.

La deuxième phase (2005 - 2007) a permis de consolider ce contrat mais aussi d'élargir l'intervention aux 17/18 ans.

La Caisse d'Allocations Familiales propose désormais la mise en œuvre d'un contrat unique regroupant les tranches d'âges « Enfance Jeunesse ». Dénommé Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), il regroupe les anciens dispositifs Contrat Enfance et Contrat Temps Libres. Ce nouveau contrat permet d'accompagner et soutenir financièrement les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur politique éducative et de loisirs péri- scolaires en direction des 0 à 17 ans révolus.

Le CEJ est prévu pour une durée de quatre ans.

Afin de contractualiser avec la CAF de la Côte d'Or un nouveau dispositif CEJ, la commune propose de faire reposer ses actions sur les objectifs suivants :

- Maintenir une offre de service, d'actions ou d'activités de loisirs collectifs qui contribuent à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à son intégration dans la société.
- Lutter contre l'oisiveté et le désœuvrement.
- Favoriser l'accès aux activités locales et lutter contre les discriminations.
- Coordonner l'information aux familles.
- Développer les actions favorisant les échanges entre parents et enfants.

- Tout autre objectif qui viendrait soutenir ou compléter un autre dispositif qui s'adresserait à la tranche d'âge du CEJ.

La commission mixte Sports et Loisirs / Famille et Enfance du 5 novembre 2007 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a

- approuvé l'engagement de la commune dans un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or à compter de l'année 2008 basé sur les objectifs généraux définis dans la présente délibération.
- sollicité toutes les aides financières, au taux maximum, qui découlent de ce programme,
- autorisé Monsieur le Maire à signer le CEJ avec la CAF de Côte d'Or ainsi que tous actes concernant la mise en œuvre de ce contrat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 15 - Programme CUCS 2007 - Subvention au C.C.A.S. de la Ville de Talant

Monsieur l'Adjoint délégué à la Tranquillité Publique et Politique de la Ville rappelle aux membres du conseil municipal que par délibérations du 12 décembre 2006 et du 25 juin 2007, la Ville de Talant s'est engagée dans le dispositif CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

Conformément aux orientations thématiques de ce programme, la Ville a déposé des fiches actions éligibles.

Parmi celles-ci figurent des actions réalisées et impulsées par le C.C.A.S. Elles concernent plus particulièrement l'accès à l'emploi.

Les actions de la thématique «accès à l'emploi et développement économique» ont été retenues pour un financement dans le cadre de la programmation CUCS 2007. En qualité d'animateur et de maître d'œuvre du programme CUCS du quartier du Bélvédère, la Ville de Talant soutient ces projets.

La commission Tranquillité Publique et Politique de la Ville en date du 15 novembre 2007 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a

- approuvé le versement d'une subvention de 24 000 € au profit du C.C.A.S. pour sa participation au programme CUCS 2007,

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 16 - Demande de subvention dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance

Monsieur l'Adjoint délégué à la Tranquillité et à la Politique de la Ville informe le conseil municipal de la création par l'Etat, d'un fonds interministériel de prévention de la délinquance par décret N° 2007-1048 du 26 juin 2007 pour l'application de la loi N° 2007-297. Il convient donc de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat.

Les caractéristiques du fonds sont les suivantes:

- Un dispositif et des moyens nouveaux ont été mis en place pour permettre le renforcement des actions de prévention de la délinquance adoptées dans le cadre de la loi du 5 mars 2007.
- Les bénéficiaires du FIPD sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les organismes publics ou privés notamment les associations ainsi que les services de l'Etat.
- Les projets doivent répondre à une réalité locale, aux priorités de la loi du 5 mars 2007 et du plan départemental de prévention de la délinquance.

Les actions pouvant être financées par ce fonds doivent relever des thèmes suivants :

- ↳ Education et accès aux savoirs de base,
- ↳ Santé et accès aux soins,
- ↳ Lien social et citoyenneté,
- ↳ Médiation sociale, adultes relais,
- ↳ Accès aux droits et lutte contre les discriminations,
- ↳ Prévention de la délinquance et justice,
- ↳ Prévention situationnelle,
- ↳ Pilotage et évaluation (études recherches..),
- ↳ Postes de coordination.

Monsieur l'Adjoint à la Tranquillité Publique et à la Politique de la Ville rappelle que la ville mène des actions de prévention de la délinquance coordonnées par le CLSPD, et les différentes commissions qui lui sont attachées.

Ces actions sont complémentaires de celles menées dans le cadre d'autres dispositifs comme le CUCS notamment.

Certaines de ces actions peuvent faire l'objet d'un financement partiel par le fonds précité sur la base des thèmes suivants :

- ↳ Coordination du CLSPD et de ses commissions,
- ↳ Prévention de la délinquance, lien social et citoyenneté,
- ↳ Santé et accès aux soins (prévention des addictions).

La commission Tranquillité Publique et Politique de la Ville du 15 novembre 2007 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a

- autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions à leur taux maximum auprès de l'Etat pour la mise en œuvre de ces actions (environ 2 400 €).

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 17 - Convention avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade

Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports et Loisirs rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle qui abrite une zone naturelle propice à la pratique de l'escalade dénommée "Site urbain d'escalade Jean-Marc BOIVIN" (délibération N° 3361 du 26/06/1990). Elle est située sur la parcelle section BO 32 "En Valton".

Les zones d'escalade sont très utilisées par les établissements scolaires, clubs et activités municipales.

Compte tenu de la configuration géologique et environnementale du site, les intempéries et le passage des saisons engendrent des évolutions sur les roches, la végétation, ainsi que sur les accessoires fixes d'escalade.

Afin de compléter les mesures prises par la ville de TALANT en matière de veille et d'entretien du site au niveau de la sécurité et de la prévention environnementale, mais aussi du maintien de la pratique de l'escalade, la commune et la Fédération Française de Montagne et d'escalade souhaitent s'associer par une nouvelle convention qui formalise leurs objectifs communs.

La commission mixte Sports et Loisirs / Famille et Enfance du 5 novembre 2007 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a

- approuvé la convention entre la Fédération Française de Montagne et d'Escalade représentée par le Comité Départemental de Côte d'Or et son Président,
- approuvé le principe de convention annuelle reconductible de façon expresse limité à 3 ans,
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 18 - Subventions exceptionnelles aux associations sportives

Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports et Loisirs rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal a voté le 12 décembre 2006 le Budget Primitif 2007 qui comprenait un montant de subventions au profit des associations sportives.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations. L'autre partie peut-être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Des demandes motivées ont été enregistrées. La nature des projets présentés offre un réel intérêt et entre dans les actions que la commune peut légalement aider.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal du 12 décembre 2006 votant le budget 2007

La commission mixte Sports et Loisirs / Famille et Enfance du 5 novembre 2007 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a

- approuvé la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations sportives suivantes :
 - Talant Sports Orientation
Pour l'école d'orientation Jeunes 1 000 €
 - Association du Collège Boris Vian
Frais de déplacement lors des compétitions 300 €
 - Hand Ball Club de Talant
Pour l'école de hand ball jeunes 350 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 19 - Subvention du Conseil Régional pour la participation au financement du programme d'expositions d'Art Contemporain à La Galerie de l'Espace Brassens

Madame ROBARDET DEGUINES indique aux membres du Conseil Municipal que la ville de Talant va solliciter une subvention d'un montant prévisionnel de 4 500 € auprès du Conseil Régional pour la participation au financement du programme d'expositions d'Art Contemporain, proposé à La Galerie de l'Espace Brassens pour la 10^{ème} saison.

La commission Vie Culturelle et Animation du 6 novembre 2007 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé cette demande de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.